



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 17

Votants : 18 (dont 1 procuration)

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 3

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET :

Mmes et MM. JS. LALOY - J. KUCHNA – F. SENNEPIN - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR, Vice-Présidents.

**RESTRUCTURATION DU
COMPLEXE TENNIS
D'AGGLOMERATION
« LE SPORTING »**

MM. R. LOPEZ - T. WIRTH - T. LAPLACE – A. CORNE – R. DEJEAN - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

CONCOURS

formant la majorité des membres en exercice.

**MARCHE DE
MAITRISE D'ŒUVRE
N° 21WC034**

Absent avant donné procuration :

Mme Elisabeth BARGE à M. François SENNEPIN.

**AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Absents excusés :

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT - M. CHARASSE – M. MORGAND – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Rendue exécutoire :

MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA - P. SEROR – L. DUFRAISE - O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – C. DUMONT – J. BLETTERY – C. BOUARD – P. BONNET – J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Transmise en Sous-Préfecture le :

3 0 MARS 2021

Publiée ou notifiée le :

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

3 0 MARS 2021

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 03 décembre 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire pour « décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L. 2125-1 2° et R. 2162-15 à R. 2162-26,

Vu le programme de l'opération ayant pour objet la restructuration du complexe tennis d'agglomération « Le Sporting » estimant la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux à 5 960 000,00 €HT,

Vu la procédure de concours restreint lancée le 12 juin 2020 au BOAMP et au JOUE pour la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre,

Vu l'avis motivé du Jury du 28 août 2020 de classement des candidatures,

Vu l'arrêté du Président n° 2020-55 du 31 août 2020 admettant les candidats suivants à concourir à la phase offre :

- Groupement ACD GIRARDET ET ASSOCIES / PERICHON JALICON / SYLVA CONSEIL / IGETEC / CS2N / SCOP DEBOST / ATELIER VILLES & PAYSAGE
- Groupement COMTE VOLLENWEIDER / DOUX ARCHITECTE / ALTAÏS INGENIERIE / CRX CENTRE / MRP PAYSAGISTE / SPORT INITIATIVES
- Groupement ATSP ARCHITECTURE + LA VILLE / M BLANCHET ASSOCIES / CHEVRIER INGENIERIE / IGETEC / ARPEGE INGENIERIE / CS2N / LANCRENON PAYSAGE / BET ACCESS GAYET SEBASTIEN / PACCOUD INGENIERIE

Vu l'avis motivé du Jury du 12 janvier 2021 de classement des trois projets remis par les candidats,

Vu l'arrêté du Président n° 2021-03 du 13 janvier 2021 désignant l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de COMTE VOLLENWEIDER / DOUX ARCHITECTE / ALTAÏS INGENIERIE / CRX CENTRE / MRP PAYSAGISTE / SPORT INITIATIVES lauréate du concours,

Considérant qu'en application de l'article 1.2 du règlement de consultation du concours, et conformément à l'article R2172-2 du Code de la Commande Publique, le concours sera suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable en vue de l'attribution du marché public de maîtrise d'œuvre au lauréat du concours,

Considérant la phase de négociations qui s'est déroulée du 29 janvier au 5 mars 2021 aux termes de laquelle l'offre technique et financière de l'équipe de maîtrise d'œuvre a pris en compte les compléments et adaptation demandées par le maître d'ouvrage,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre n° 21WC034 relatif à la restructuration du complexe tennis d'agglomération « Le Sporting » à l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de COMTE VOLLENWEIDER / DOUX ARCHITECTE / ALTAÏS INGENIERIE / CRX CENTRE / MRP PAYSAGISTE / SPORT INITIATIVES, pour un forfait provisoire d'honoraires fixé à 756 493,48 € HT,

- d'autoriser M. le Président ou la Conseillère déléguée à la Commande publique à signer le marché à passer ainsi que tous documents nécessaires à sa bonne exécution,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

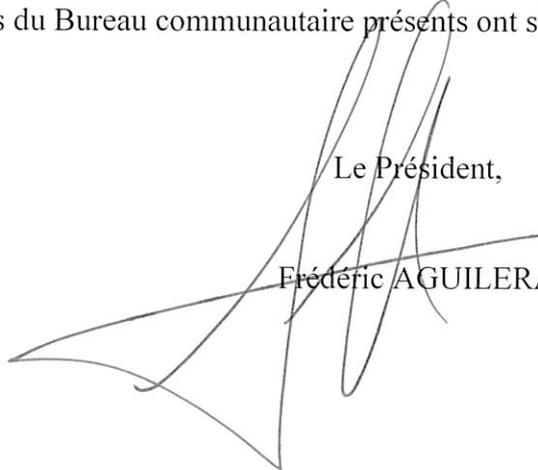
- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses seront imputées sur l'autorisation de programme 079 du budget de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 18 mars 2021.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2021 -

Objet de l'acte : RESTRUCTURATION DU COMPLEXE TENNIS D'AGGLOMERATION LE
SPORTING - CONCOURS - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE N°
21WC034 - AUTORISATION DE SIGNATURE

.....

Date de décision: 18/03/2021

Date de réception de l'accusé 30/03/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 18MARS2021_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210318-18MARS2021_3-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .4

Commande Publique

Autres types de contrats

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 3.pdf (99_DE-003-200071363-20210318-18MARS2021_3-DE-1-
1_1.pdf)